

> Intitulé de l'emploi

Technicien d'exploitation

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le technicien d'exploitation assure la conduite et la surveillance des équipements informatiques pour la mise en œuvre des traitements informatisés dans le respect des dispositions et procédures en vigueur dans la collectivité.

> Activités principales

- Participation à la définition et mise en place des procédures d'exploitation
- Gestion et suivi des équipements liés à l'exploitation
- Gestion des travaux d'exploitation et restitution des résultats de la production
- Lancement des tâches d'exploitation et contrôle du déroulement
- Veille de la disponibilité des applicatifs
- Garantie de la bonne exécution des sauvegardes

> Compétences requises

Savoir :

- Informatique de réseaux
- Procédures, normes et standards d'exploitation
- Anglais lu courant
- Logiciels de surveillance ou de supervision d'équipements de réseaux

Savoir-faire :

- Structurer et planifier le travail
- Mettre en œuvre les traitements conformément aux instructions des dossiers d'exploitation
- Entretenir des relations avec les prestataires externes
- Gérer les équipements
- Contrôler le déroulement des travaux
- Diagnostiquer les incidents et mettre en œuvre les mesures correctives
- Appliquer les règles de sécurité informatique et les consignes d'exploitation
- Suivre une documentation technique, y compris en anglais
- S'adapter aux nouvelles technologies

• Comportements professionnels

- Sens de l'organisation
- Sens du travail en équipe
- Bon relationnel
- Respect de la confidentialité des informations traitées

> Conditions particulières d'exercice

- Forte disponibilité

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Développement de la micro-informatique et des systèmes

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois

- Administrateur système
- Administrateur réseau